



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2021-35**

Séance du 15 mars 2021

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal,
régulièrement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi et dans la Salle TOM MOREL,
sise 188 rue des Fleuries - Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE, et sous la présidence, de
Monsieur Christian ANSELME, maire.*

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 3 - Votants : 29

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCHIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : BIARD G. (pouvoir MERCIER-GUYON C.) - DITTA E. (pouvoir FILLION L.) - HUCHET C. - REVEILLON E. (pouvoir DUPONT C.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S.

Secrétaire de séance : DELILLE M.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que dans le cadre des demandes de subventions formulées par les associations du territoire au titre de l'année 2021, le Conseil Municipal a été invité à valider les propositions, discutées préalablement au sein de la commission sports et vie associative, en commission finances ainsi qu'en bureau municipal,

Considérant par ailleurs que les règles suivantes ont été observées afin de déterminer l'attribution ou non ainsi que les montants des subventions accordés :

- rôle social, éducatif, sportif ou d'animation de l'association, implication festive ou patriotique sur le territoire,
- justification des comptes et résultats de l'année n-1,
- besoin de trésorerie compatible avec les possibilités budgétaires,

Considérant par ailleurs que cette année, l'étude des différentes demandes a également tenu compte de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences sur le tissu associatif,

Considérant les propositions ainsi faites par la commission finances, et présentées lors de la séance,

Considérant que le versement des subventions sera toutefois conditionné en 2021 aux activités et frais réellement engagés par les associations durant cette période de crise sanitaire liée au Covid-19,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions 2021 aux associations, selon les montants repris dans le tableau récapitulatif ci-joint à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,
- **Et Autorise** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le



Le Maire
Christian ANSELME



DEMANDES DE SUBVENTION 2021 ASSOCIATIONS FILLIERE			
association	siège	montant sollicité 2021	propositions de la commission, validées par le conseil municipal
associations sportives			
Ski Club Evires	Evires	2 500 €	2 500,00 €
Association sportive Aviernoz/les Ollières	Les Ollières	2 000 €	2 000,00 €
Football Club de la FILLIÈRE	Thorens-Glières	12 000 €	2 000,00 €
AS Evires	Evires	3 000 €	3 000,00 €
Tennis Club de Thorens	Thorens-Glières	3 000 €	3 000,00 €
Club Nordic des Glières	Thorens-Glières	6 000 €	5 000,00 €
Marche en FILLIÈRE	Thorens-Glières	800 €	800,00 €
Lezards Martiaux d'Evires	Evires	550 €	550,00 €
associations patriotiques / solidarité			
UNC Alpes	TG	370 €	370,00 €
associations festives / événementiel			
Thorens Fêtes	Thorens-Glières	5 000 €	5 000,00 €
Glières Organisation	FILLIÈRE	600 €	600,00 €
Saint Martin Loisirs	Saint-Martin-Bellevue	8 000 €	8 000,00 €
associations culturelles / loisirs			
MJC FILLIÈRE	Thorens-Glières	20 900 €	20 900,00 €
JPEG Photoclub	Saint-Martin-Bellevue	2 000 €	1 000,00 €
Avenir Musical des Glières	Thorens-Glières	2 800 €	2 800,00 €
associations USEP			
USEP SMB	Saint-Martin-Bellevue	500€ 100 x 5 classes	500,00 €
USEP école élémentaire des Ollières	les Ollières	200 €	200,00 €
USEP école publique	TG	400 €	400,00 €
TOTAL propositions associations FILLIÈRE			58 620,00 €
DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS EX CCPF + EXTERIEUR			
associations sportives			
FILLIÈRE Grimpe	Groisy	1 400 €	1 400,00 €
Handball-club de FILLIÈRE	Groisy	15 000 €	4 000,00 €
Asso sportive du collège du Parmelan - Groisy	Groisy	600 €	600,00 €
CAF la Roche / Bonneville	La Roche/Foron	350 €	350,00 €
associations solidarité			
ADMR du Parmelan	TG	16 000 €	16 000,00 €
SSIAD ADMR Gros Chêne Parmelan salève	Argonay	300 €	300,00 €
associations culturelles			
Les P'Tious Brulins d'Groisy	Groisy	200 €	200,00 €
Livr'Evasion (bibliothèques de FILLIÈRE)	FILLIÈRE	700 €	700,00 €
autres			
Collège Groisy	Groisy	3 600 €	3 600,00 €
UNC Alpes Parmelan	Villaz	200 €	200,00 €
TOTAL propositions asso ex CCPF 2020 + extérieur			27 350,00 €
DEMANDES DE SUBVENTION 2020 ASSOCIATIONS HORS FILLIERE			
association	siège	montant sollicité 2021	Proposition de la commission
Comité Départemental Handi sport 74	Bonneville		200,00 €
Banque alimentaire 74	Cranves-Sales		200,00 €
Secours Catholique	Annecy		200,00 €
TOTAL			600,00 €
SOUS TOTAL PROPOSITIONS 2021			86 570,00 €
souvenir français	Thorens-Glières - Aviernoz - Evires - les Ollières		550,00 €
souvenir français SMB	Saint-Martin-Bellevue		
association foncière pastorale			305,00 €
		TOTAL 2021	87 425,00 €